

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

Par arrêté en date du 11 mars 2026, le Président de la Communauté de Communes du Pithiverais a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pithiviers-le-Vieil. Monsieur Marc LANSIART a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais et en Mairie de Pithiviers-le-Vieil durant 21 jours consécutifs, du 7 avril 2026 à 9 heures au 27 avril 2026 à 17 heures.

Au terme de l'enquête, le Conseil communautaire pourra approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques consultées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Les modifications opérées au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération du Conseil communautaire.

Le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le registre d'enquête seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête :

- Aux jours et horaires habituels d'ouverture du public :
 - En Mairie de Pithiviers-le-Vieil : *du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et les mardis, jeudis et vendredis de 13 heures 30 à 17 heures 30,*
 - Au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais : *du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures.*
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pithiverais : <https://www.ccdp.fr/>.

Le public pourra alors prendre connaissance du dossier sur support papier ou par voie dématérialisée (un poste informatique est disponible si nécessaire au siège), et pourra adresser ses observations écrites sur le registre d'enquête en Mairie de Pithiviers-le-Vieil et au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais ou les adresser :

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pithiverais,
- Par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pithiverais, 5 route de Toury - ZA le Moulin de Pierre, 45300 PITHIVIERS LE VIEIL,
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@ccdp.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Siège de la Communauté de Communes du Pithiverais	Mardi 7 avril 2026	9 heures à 12 heures
Mairie de Pithiviers-le-Vieil	Vendredi 17 avril 2026	14 heures à 17 heures
Mairie de Pithiviers-le-Vieil	Lundi 27 avril 2026	14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Pithiviers-le-Vieil et au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes pendant un an.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais auprès de Madame Alix FOURNIER, chargée de planification urbaine.